

2 Politique

Contentieux des élections locales

Les juges administratifs en formation à la Cour constitutionnelle

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Désormais il incombe à ces magistrats, la mission de gérer le contentieux relatif aux élections locales. C'est dans ce cadre que Marie-Madeleine Mborantsuo et ses collègues ont organisé un séminaire qui s'est ouvert hier, au siège de la haute juridiction, dans le but de leur communiquer, "les éléments pour vous permettre de rentrer dans ce domaine très sensible".



Marie Madeleine Mborantsuo, présidente de la Cour constitutionnelle, expliquant l'objectif du séminaire.

LES juges de toutes les juridictions administratives sont en séminaire, depuis hier, à la Cour constitutionnelle. Ce conclave qui s'achève demain s'inscrit dans le cadre de la nouvelle mission des juges administratifs, celle de s'occuper désormais du contentieux des élections locales. Une mission qui incombait autrefois, à la Cour constitutionnelle. C'est fort de cela, que l'institution présidée par Marie-Madeleine Mborantsuo a organisé un séminaire à l'endroit de ces juges administratifs. Dans l'esprit des juges constitutionnels, il s'agit de communiquer à leurs collègues de l'admini-

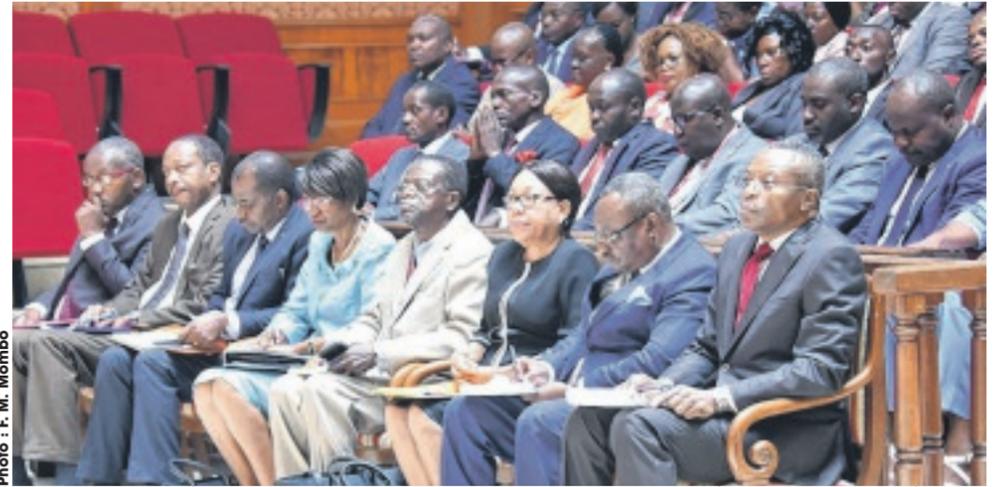
stratif "quelques éléments pour vous permettre de rentrer dans ce domaine très sensible". Ainsi, le président de la Cour constitutionnelle a indiqué que les décisions prises par ceux en charge du contentieux des élections locales, devront s'appliquer à tous. Aussi, a-t-elle relevé que le Conseil d'Etat interviendra à la fin du processus du contentieux "pour donner les résultats".

En outre, Marie-Madeleine Mborantsuo qui a ouvert les travaux de ce séminaire a souligné que, face à la nouvelle mission des juges constitutionnels, le plus important reste l'homme. Ce d'autant que, selon elle, ces



Photo : F. M. Mombo

collègues de l'ordre administratif "sauront faire face à ce déficit".



Le premier président du Conseil d'Etat (cravate rouge), René Aboghe Ella, présent à ce séminaire.

Par ailleurs, le présent sémi-

naire s'articule autour de quatre communications, no-

tamment le rôle du greffier en matière électorale ; la recevabilité de la requête ; la cause d'annulation des élections ; et la décision ou la tenue des audiences publiques. Un ensemble de communications qui donnera lieu à une série de "questions-réponses" pour édifier au mieux ceux désormais en charge de la question du contentieux des élections locales. A cet effet, la Cour constitutionnelle a mis à la disposition de tous, la documentation nécessaire pour mieux enrichir les débats.

Une vue des juges administratifs.

Haut-Ogooué

Seconds tours à Moanda et Bakoumba

Stéphane Massassa

Franceville/Gabon

LA Commission provinciale du Centre gabonais des élections (CGE), dans la province du Haut-Ogooué, a rendu publics, mercredi, les résultats du double scrutin législatif et local du 6 octobre dernier.

Aux législatives, la présidente de ladite structure, Mme Jacqueline Lekogo, a annoncé des seconds tours entre le candidat de l'Union

pour le développement et l'intégralité sociale (UDIS), Jean-Rémy Lepemangoye, à celui du Parti démocratique gabonais (PDG), Oswald Séverin Mayounou, au siège unique du premier arrondissement de la commune de Moanda. Et au siège du département de Lekoko à Bakoumba, entre le porte-étendard de Les Démocrates, Mesmin Boris Ngabikoumou Wada et Jean-François Yanda du PDG.

Ce premier tour aura donc été très serré pour ces qua-

tre candidats qui, en ce qui concerne les deux concurrents du premier arrondissement de la ville minière, se sont partagés 67,78% des suffrages exprimés, dont 42,13% pour le candidat du PDG qui termine en tête. Tandis que de l'autre côté, à Bakoumba, c'est le candidat investi par "Les démocrates", qui a mené cette première manche avec 45,55% des votes, suivi du PDG avec 30,35%. Autre fait à noter de manière générale dans la deuxième province du

Gabon : la domination du parti au pouvoir sur ses adversaires, au cours de ces deux élections couplées. Avec des scores-fleuves, dans certaines circonscriptions. Notamment à Akieni, Okondja, Franceville, Léconi, Aboumi, Bongoville ou encore à Aboumi où certains candidats ont été élus au-delà de 70%. Ce constat se dégage également dans les résultats des élections locales où le PDG s'en sort avec, au moins, 60% des conseillers, dans les différents conseils locaux.



Photo : D.R.

La présidente de la commission provinciale électorale dans le Haut-Ogooué, Mme Jacqueline Lekogo, annonçant les résultats des élections couplées dans ladite province.

Opposition

Bruno Ben Moubamba revendique la victoire

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

BRUNO Ben Moubamba, le président de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR), et candidat aux législatives au 1er siège du département de la Douigny (Moabi), qualifié pour le second tour a, lors d'un entretien avec notre Rédaction, mercredi, réagi face au déroulement du scrutin dans son siège. Un scrutin qui, selon lui, était entaché de quelques manquements.

A ce sujet, Bruno Ben Moubamba note que les votes

se sont déroulés tard dans la nuit et dans l'obscurité. Celui qui revendique sa victoire au premier tour souligne que Moabi a majoritairement rejeté le PDG. «C'est pourquoi, je suis le vainqueur de cette élection. Et nous avons des preuves. C'est la modification de quelques bureaux de vote qui voudraient que nous soyons au second tour», indique-t-il. Le président de l'ACR entend donc déposer un recours à la Cour constitutionnelle, pour revendiquer sa victoire, après l'annonce des résultats par le Centre gabonais des élections (CGE). Pour Ben

Moubamba, le PDG le contraint à aller au 2e tour pour l'humilier. «Si on me contraint d'aller au second tour de l'élection législative, c'est pour me tuer politiquement et m'humilier, comme on l'a fait avec d'autres. Ils m'ont déjà marché dessus au gouvernement, ils veulent me marcher dessus lors de cette élection. Mais je pense que ce n'est pas profitable pour le pays, et en quoi cela nous fera-t-il avancer», s'interroge-t-il. Ajoutant, par ailleurs, qu'en raison de certains accords de principes, le PDG devrait retirer son candidat dans ce siège.

Pour Ben Moubamba, «si on respecte les principes politiques, le PDG doit retirer son candidat, en vertu des configurations de l'histoire immédiate du Gabon. Sinon, ce serait une trahison des principes», a-t-il souligné. Avant de terminer en appelant, une fois de plus, à la sagesse du chef de l'Etat, «qui doit faire preuve de discernement et ne pas croire à ce que ses amis lui racontent. Nous devons tous savoir que cette élection est la dernière avant qu'il n'y ait un conflit majeur au Gabon, parce que les gens ne supporteront pas plus longtemps», a-t-il estimé.



Photo : Abel Eyeghe/L'Union

Bruno Ben Moubamba, le président de l'ACR.